

Bonjour à tous !

J'ai une petite question sur une installation ...

Je dois installer des onduleurs et des coffrets AC dans un local technique inaccessible au public dans un ERP.

J'ai très peu de place disponible donc je dois agencer tout ça au mieux

Je voulais savoir si il y avait une hauteur minimale pour placer ses chemins de câbles ou les coffrets dans un local technique fermé de ce type.

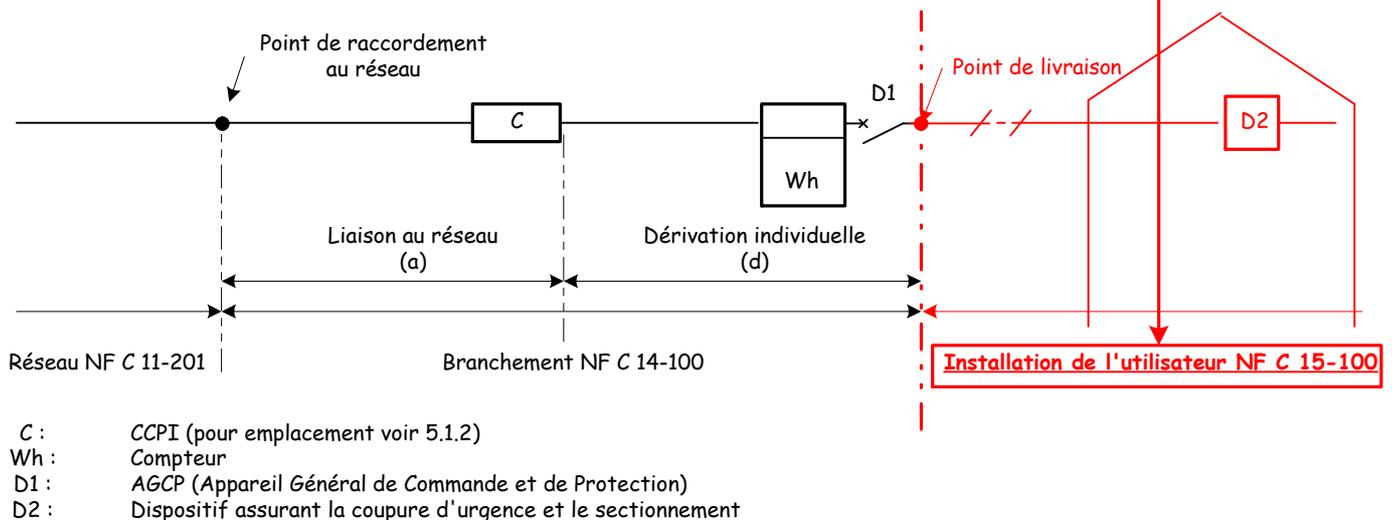
J'ai ré-ouvert la NF C 14 100 et je sais que dans des locaux d'habitation c'est entre 0,80m et 1,80m. J'ai essayé de voir sur internet mais le doute persiste.

Auparavant, pour des locaux techniques, en étant à 20cm du sol, je n'ai jamais eu aucun problème avec mes bureaux de contrôle mais comme c'est un ERP ...

Si quelqu'un connaît un peu la question ça m'aiderait beaucoup !

Merci à tous d'avoir pris le temps de lire tout ça Very Happy

3.2.6.2 branchement individuel à puissance limitée « type 2 » (point de livraison en dehors des locaux de l'utilisateur) la disposition des lieux ne permet pas d'installer l'AGCP (D1) dans les locaux de l'utilisateur ; ce dernier est alors placé en général à proximité du CCPI et un dispositif D2 est installé dans les locaux de l'utilisateur afin d'assurer la coupure d'urgence et le sectionnement. La Figure ci-après illustre cette situation.
Figure 2 Branchement individuel à puissance limitée « type 2 »



Les dispositions relatives aux appareils D1 et D2 du branchement "type 2" sont précisées en 5.1.6